

se fait des autres produits et services touristiques. Cela explique sans aucun doute, en partie, que le Canada ait une part de moins en moins grande du marché touristique mondial.

● (1200)

Je crois que ce que je pourrais dire de plus aimable et de plus sensé au sujet de l'augmentation de 25c. le paquet de 25 cigarettes, c'est de la qualifier d'adéquante. Bien entendu, mes collègues m'ont affirmé, à titre de personne farouchement opposée à la cigarette, que l'imposition de taxes n'est pas nécessairement la meilleure façon de faire disparaître cette habitude très coûteuse et dangereuse. Je me contenterai d'affirmer que je suis heureux de voir qu'on a au moins appliqué une augmentation dans ce domaine.

Enfin, permettez-moi de situer les augmentations de la taxe d'accise dans le cadre du régime global d'imposition du Canada. Ce n'est que dans ce contexte que l'on pourra juger la perception que les Canadiens se feront de ces augmentations d'impôt. Il a été déjà dit à de nombreuses reprises, et le gouvernement ne semble pas l'avoir tout à fait compris, que les taxes de vente sont une forme régressive d'imposition. Elles frappent en effet plus durement les consommateurs à faible revenu. Cela me rappelle les plaintes formulées contre les monopoles en Grande-Bretagne au cours du règne du roi Jacques 1^{er} d'Angleterre le sixième d'Écosse. Cela ressemble à la plainte formulée contre les monopoles: «Ils vivent dans nos lits, ils boivent dans nos tasses.» En fait, c'est là l'effet de ces taxes de vente qui, en comparaison, frappent bien plus durement les pauvres que les riches.

Examinons les augmentations des taxes d'accise et de vente en tenant compte de la baisse rapide de la part des recettes fiscales provenant de l'impôt des sociétés. Penchons-nous sur l'évolution—et je devrais plutôt parler de régression—de la part d'impôts payés par les sociétés au cours des dernières années. Dans les années 1950, la moitié des recettes fiscales environ provenaient des sociétés. En 1960, la proportion n'était plus que de 42 p. 100; en 1970, elle était tombée à 36 p. 100 et en 1980, elle se situait à seulement 30 p. 100, compte tenu de toutes les mesures d'encouragement, les chances, les échappatoires et les manœuvres politiques dont les sociétés canadiennes bénéficient, tout semble indiquer que leur part de l'impôt sur le revenu va diminuer à environ 20 p. 100.

Dans son exposé annuel de 1984, le Conseil économique du Canada signale que les recettes fiscales non perçues relativement aux impôts et dépenses des sociétés varient entre 30 et 50 milliards de dollars par année. Alors que l'impôt sur le revenu des particuliers va probablement augmenter de plus d'un milliard de dollars en 1986, la part de l'impôt des sociétés va diminuer de 500 millions cette année-là.

Au cours du débat, les députés ministériels ont déclaré à maintes reprises que le gouvernement avait réussi à faire baisser les taux d'intérêt et à créer des emplois. Je veux bien admettre que le gouvernement a fait de bons coups, mais je

pense que si les députés ministériels n'arrêtent pas de féliciter le gouvernement au sujet des taux d'intérêt et de la création d'emplois, c'est tout simplement parce que très peu de journalistes et d'économistes canadiens croient que les améliorations dont nous avons été témoins ont découlé de mesures prises par le gouvernement dans ce domaine.

Je tiens à féliciter le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn). Je ne partage pas son idéologie, mais je sais qu'il mérite la réputation qu'il s'est faite d'être l'un des plus grands experts en matière de méthodes budgétaires. Il a expliqué en détail les améliorations qu'on pourrait apporter et sa contribution au débat a été très utile. Dans l'ensemble, toutefois, C-80 est un jeu dans lequel il y a des gagnants et des perdants. Nous savons qui gagne, et nous savons aussi que ce sont les Canadiens ordinaires qui perdent.

M. Blenkarn: Monsieur le Président, le député sait que la taxe sur les spiritueux devait augmenter de 4 p. 100 le 1^{er} septembre, conformément aux ententes sur le coût de la vie et au régime fiscal en vigueur. Il sait aussi que cette augmentation n'a été que de 2 p. 100.

Comme lui, je pense que le coût des boissons alcooliques au Canada nuit à l'industrie touristique, mais il devrait rappeler à la Chambre que le gouvernement a tenu compte de ce facteur en réduisant de moitié la hausse proposée. Il importe que les gens le sachent.

M. Parry: Je l'admets volontiers, monsieur le Président. Je sais gré au député de l'avoir signalé, car c'est un fait à noter.

Dans toute politique fiscale, il est préférable que les taxes qui frappent les principales denrées ne soient pas assujetties à un simple facteur d'inflation, car, à mon sens, les taux d'imposition sur des produits comme l'alcool, le tabac et l'essence devraient être réexaminés chaque année dans le cadre de la politique fiscale et de l'établissement du budget. Je suis certain que le député de Mississauga-Sud partage mon avis.

Le député a raison, la hausse de taxe n'est que la moitié de celle qu'on avait proposée. Le gouvernement aurait dû faire la même chose dans le cas de la taxe sur l'essence, car c'est une des grosses dépenses des touristes au Canada. Les gens qui vivent du tourisme dans ma circonscription sont directement touchés, car les distances à parcourir pour s'y rendre sont plutôt longues. Comme une bonne partie du chemin parcouru pour atteindre leur région se trouve en territoire canadien, ils se préoccupent énormément des répercussions que ces hausses de taxe sur l'essence peuvent avoir sur l'industrie touristique canadienne en général.

M. Blenkarn: Je suis heureux de voir que le député comprend la politique du gouvernement en ce qui concerne la taxe sur l'alcool.